

COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2013

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le quatorze octobre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni au siège du Conseil général de la Somme :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1. Claude BARDOUX
2. Jean-Marie BLONDELLE	2. Daniel BEAUPERE
3. Christian BOQUET	3. Régis BILHAUT
4. Michel CAPON	4. Alain BRIERE
5. Didier CARDON	5. Stéphane BRUNEL
6. Daniel CARPENTIER	6. Jean-Claude BUISINE
7. Bernard DAVERGNE	7. Pascal DEMARTHE
8. François DEBEUGNY	8. Yannick DESSAINT
9. Claude DEFLESSELLE	9. Daniel DUBOIS
10. François DURIEUX	10. Sébastien HARDY
11. Philippe GREUET	11. Stéphane HAUSSOULIER
12. Olivier JARDE	12. Francis LEC
13. Patrice LETALLE	13. Marion LEPRESLE
14. Luc LHEUREUX	14. Bernard NAUJOKS
15. Dominique MAGNIER	15. Jean-Claude LECLABART
16. Serge OLIVIER	16. Paul PILOT
17. Jean-Dominique PAYEN	17. Daniel PROUILLE
18. Gérard PRUVOT	18. Jean-Claude RENAUX
19. Jean-Pierre TETU	19. Gilbert SAVY
20. Bénédicte THIEBAUT	20. Laurent SOMON
21. Michel WATELAIN	
22. Jean-Marc WISSOCQ	

QUORUM. Le quorum est atteint par la présence de 22 délégués. La séance est ouverte à 17h40.

Délibérations 1 à 14 : 22 suffrages exprimés pour 47 voix

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 septembre 2013 : le PVS a été transmis aux membres le 20 septembre, aucune remarque n'a été formulée et il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Le Président accueille Madame Bénédicte THIEBAUT, Présidente de la communauté de communes du Grand Roye, nouveau membre du syndicat mixte.

Intervention du Président

(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je ne vous cache pas ma satisfaction de pouvoir tenir ce comité syndical, important à plus d'un titre, en ayant obtenu l'accord de principe sur le financement par l'Etat de notre premier programme de mise en œuvre du SDTAN.

Nous pouvons ainsi entrer dans la phase opérationnelle de ce programme et nous allons aujourd'hui même délibérer sur le lancement d'une nouvelle Délégation de Service Public qui courra des années 2015 à 2029.

La Somme figure donc parmi les six premiers départements ayant reçu le feu vert de l'actuel gouvernement sur la base du nouveau cahier des charges et dans les 26 qui au total ont reçu l'accord de principe de l'Etat.

C'est sans conteste un premier résultat dont nous pouvons nous féliciter, qu'il convient de traduire sur le terrain avec la même célérité que nous avons mise à définir notre stratégie puis notre programme d'action.

Sur le plan financier nous avons désormais un plan de financement bouclé et je vous propose aujourd'hui les dernières délibérations nécessaires pour conventionner avec la Région Picardie, tant pour les financements FEDER que pour les financements Région qui, au final, dépassent les 10 millions d'euros. Nous délibérerons également sur les conventions avec le Département qui vont compléter le règlement financier concernant la participation des membres du syndicat mixte à ce programme.

Deux conventions avec la Région, trois avec le Département, une avec l'Etat qui reste à finaliser... Nous avons à faire fonctionner un drôle de Meccano où chaque niveau territorial pose ses exigences en contraintes : durée des conventions, dates limites de consommation des crédits, ne sont jamais concordants bien entendu! Il va donc nous falloir encore convaincre que nous ne pouvons pas être pénalisés par des retards largement imputables au fonctionnement des services de l'Etat et par des réglementations que nos collectivités se donnent, j'allais dire s'infligent à elles mêmes.

La négociation des emprunts a été initiée avec la Caisse des Dépôts et Consignations au mois de juillet, nous allons pouvoir la finaliser et souhaitons pouvoir, comme la Haute Savoie, trouver tous les emprunts nécessaires grâce à la collaboration entre la Banque Européenne d'Investissements et la Caisse des Dépôts. La très longue durée, le taux très bas et la possibilité de différer les amortissements de ces emprunts en font un élément déterminant pour la crédibilité économique de notre projet de déploiement de la fibre optique jusque chez l'habitant.

Sur le plan technique nous avons mis l'accent sur la mise en route de la Montée en Débit sur cuivre avec 50 premières opérations qui sont en phase d'étude préalable dans les services d'Orange. Nous espérons donc passer les 10 premières commandes fermes dès octobre 2013, puis chaque mois une dizaine jusque mai 2014, selon les limites fixées par Orange au nombre de commandes par mois et par an pour chaque département. Evidemment, si les capacités d'Orange à absorber nos commandes augmentent, nous accélérerons le rythme également! En parallèle, nous avons pris contact avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France pour traiter en amont le cas des armoires appelées « NRA MED » qui devront faire l'objet d'un avis de leur part. Plutôt que chercher à les contourner nous avons choisi de les associer et de viser une certaine exemplarité dans nos réalisations.

Pour ce qui est des extensions de réseau, nous préparons les premières commandes dans le cadre du marché passé fin 2010 avec la société SEBSOM, mais j'ai décidé de relancer un marché, qui a été publié le 9 octobre sur notre plateforme somme marchés publics. Nous espérons ainsi tirer le meilleur profit des 400 kms d'extension de réseau qui sont programmés.

La seule ombre au tableau qui demeure, reste pour moi l'incompréhension manifestée par les communautés de communes Avre Luce Moreuil, Montdidier et Blangy sur Bresle. Aucune opération de Montée en Débit ne pourra y être programmée faute de décisions positives des élus de ces territoires. Evidemment, je rappelle que les portes de Somme Numérique restent ouvertes pour ces trois ultimes communautés de communes qui ne sont pas inscrites dans notre dynamique départementale. La communauté de communes Avre Luce Moreuil a d'ailleurs demandé son dossier d'adhésion la semaine dernière.

Toutefois, et nous devrons sans doute le répéter encore de nombreuses fois, notre programme est un programme d'action, ce n'est pas un programme miraculeux : toutes les situations locales ne pourront pas être traitées exactement de la même manière ni dans les mêmes délais, et il sera nécessaire que les équipes des communautés de communes et celle de Somme Numérique restent bien coordonnées pour apporter le maximum de réponses aux questions qui ne vont pas manquer.

Les territoires qui ont adhéré au projet de la fibre chez l'habitant au plus vite, autrement dit le FttH, peuvent nourrir une certaine inquiétude puisque nous sommes dans une phase où l'on ne voit pas ce qui est fait. L'étude commandée porte sur l'intégration des données concernant les logements et les différents réseaux électriques et de communications afin de réaliser le meilleur schéma de construction du futur réseau FttH. En parallèle, nous étudions comment la gestion de ce réseau pourra être assurée économiquement parlant, notamment en fonction de l'endettement que nous allons devoir contracter pour anticiper les recettes attendues de la commercialisation du réseau.

Logiquement, nous lancerons dans les prochains jours simultanément :

- L'appel à candidatures pour assurer la gestion du réseau à partir du 1er janvier 2015
- Le marché visant à désigner un maître d'œuvre pour la construction de ce réseau « FttH », des études d'Avant Projet Détaillé jusqu'à la réception des constructions.

Je maintiens donc l'objectif d'un début de construction du FttH fin 2014 pour un début de commercialisation en 2015 en fonction de la mise en place de l'équipe que nous aurons sélectionnée pour être titulaire de l'affermage de notre réseau.

Vous voudrez bien excuser la longueur de ce propos introductif, mais il me semblait nécessaire à cette étape de la réalisation de notre projet commun.

Il explique également pourquoi nous allons lancer prochainement l'appel au versement des contributions dont vous avez délibéré dans vos communautés de communes, en application du règlement financier de la mise en œuvre du SDTAN. Enfin une commission réseau sera convoquée le 12 novembre prochain.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

I - PROJETS DE DELIBERATIONS

01 -LANCEMENT D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET LA COMMERCIALISATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le syndicat mixte Somme Numérique a conclu pour la première fois en octobre 2010 un contrat de délégation de service public pour l'exploitation, la commercialisation et la maintenance du réseau en fibre optique de la Somme. Cette délégation passée sous la forme d'une régie intéressée d'une durée de 4 ans a été confiée à ORANGE et arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Il appartient donc aux membres du Comité syndical de se prononcer sur les modalités de gestion du réseau après cette date. Le rapport préconise la mise en place d'un contrat d'affermage d'une durée de 15 ans. Le Comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme et la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Somme Numérique ont émis un avis favorable sur le lancement de cette nouvelle procédure.

Le Président indique qu'il ne regrette pas d'être passé par un contrat de DSP en régie intéressée de 4 ans compte tenu des évolutions concernant la mise en place des réseaux FTTH et les conditions de financement de l'Etat sur ces opérations.

Daniel CARPENTIER s'interroge sur le fondement de la durée de 15 ans qui serait éventuellement trop courte compte tenu du périmètre du projet. Jean-François VASSEUR répond qu'il s'agit d'une durée normale pour un contrat d'affermage, qui devrait correspondre à la réalisation d'une grande partie du programme d'investissements. La décision fondamentale en la matière reste la réalisation en propre du réseau en fibre optique dans le cadre de marchés publics conclus par le syndicat mixte, en excluant ainsi la concession de très long terme.

Michel WATELAIN s'interroge sur le fonctionnement du contrat actuel ; la communauté de communes du Pays du Coquelicot a réalisé les investissements nécessaires à l'aménagement numérique sur sa zone d'activités et c'est l'opérateur ORANGE qui a desservi directement un industriel, sans passer par une offre de location via Somme Haut Débit. Il n'y a donc pas de retour sur l'investissement public.

Somme Haut Débit travaille activement sur la relation entre les entreprises et les opérateurs locataires du réseau public. Cependant, les commerciaux d'ORANGE proposent également directement leurs offres. Le choix de l'opérateur revient ensuite au client final. Les personnes concernées ont encore souvent le réflexe de l'opérateur historique.

La logique voudrait qu'ORANGE paye à minima une redevance de location du réseau à Somme Numérique, à condition que les aménageurs de zones versent l'ensemble du réseau au syndicat mixte plutôt que partager la mise à disposition des fourreaux entre ORANGE et Somme Numérique.

Claude DEFLESSELLE s'interroge sur les conditions financières de la future DSP. Ces modalités seront négociées au cours de la procédure avec les candidats jusqu'à la rédaction du contrat avec le candidat retenu. La grande question pour Jean-François VASSEUR reste de savoir quels candidats vont se présenter pour cette DSP.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques sur le territoire départemental de la Somme.

Ils approuvent les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire telles que définies dans le rapport de présentation figurant en annexe, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Ils décident d'autoriser M. le Président du Comité syndical à :

- engager une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue d'une délégation de service public relative à l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de communications électroniques et signer les actes relatifs à cette procédure;
- engager toutes négociations utiles et signer les actes concernés ;

 engager toutes démarches et prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

Adoptée à l'unanimité

02 - DOSSIER « SOMME TRES HAUT DEBIT 2012/2017 » - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme a été approuvé par le Comité syndical le 21 novembre 2011. Un premier dossier de financement, conforme à la délibération du Comité syndical du 18 juin 2012, a été déposé en juillet 2012 et instruit par la Caisse des Dépôts de juillet à octobre 2012.

Par arrêté du Premier ministre en date du 29 Avril 2013 le gouvernement a publié le cahier des charges de l'appel à projets "Réseaux d'initiative publique" du Plan France Très Haut Débit.

Le dossier de la Somme a été présenté au Comité des Réseaux d'Initiative Publique le 23 mai 2013. A cette occasion, le Comité syndical a validé un second plan de financement par délibération n°1 du 17 mai 2013. Le dossier de financement est désormais officiellement validé par l'Etat, avec de nouvelles modifications dans la répartition des fonds.

Le Président propose au Comité syndical de valider le plan de financement final de cette opération afin de déposer le dossier auprès de la Région.

Il est rappelé que ce programme a été conçu dans une démarche de concertation avec les services de l'Etat, du Conseil Régional de Picardie, du Conseil Général de la Somme, de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des opérateurs de communications électroniques et qu'il s'intègre dans le cadre du Plan France Très Haut Débit;

Il respecte le principe de financement solidaire entre les territoires conformément aux orientations du SDTAN, puisque les EPCI seront tous sollicités à la même hauteur c'est-à-dire 170 € HT par ligne FttH et 125 € HT par ligne « Montée en Débit » ;

La mise en œuvre physique du programme pourra se faire quand les conditions suivantes seront réunies :

- ✓ Accord de démarrage anticipé de la part de l'Etat et de la Région
- ✓ Recueil des emprunts et contributions nécessaires au financement du programme
- ✓ Délibérations des communautés de communes pour ce qui les concerne

Claude DEFLESSELLE se demande si le syndicat mixte a désormais reçu l'ensemble des délibérations des EPCI membres. Mise à part pour les derniers adhérents, Yves BRIANÇON répond que l'ensemble des EPCI ont pris la délibération de principe avec parfois des modifications techniques à apporter.

Olivier JARDE précise que pour le Conseil général l'enveloppe globale de la participation a été validée, mais que l'inscription des crédits devra faire l'objet de votes annuels.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le programme d'aménagement numérique 2012-2017 du département de la Somme. Le plan de financement de cette opération estimée à un montant brut de 71 290 000€ HT est défini comme suit :

	Montant en M€ HT	Participation
Somme Numérique	17,00	24%
Etat (FSN)	18,64	26%
Région (FEDER)	6,00	8%
Région	6,00	8%
Recettes opérateurs privés	23,65	33%
	71,29	100%

La part de Somme numérique comprend les participations du Département et des communautés de communes telles que définies dans le règlement financier de l'opération.

Adoptée à l'unanimité

03 - DOSSIER « SOMME TRES HAUT DEBIT 2012/2017 » - PLAN DE FINANCEMENT MED

Le Président propose au Comité syndical de valider le plan de financement spécifique à l'opération de montée en débit pour la transmission du dossier de subvention au titre du FEDER et des fonds du Conseil régional.

Cette opération est comprise dans l'enveloppe globale adoptée dans la délibération précédente. Il s'agit d'éléments stratégiques et techniques pour mobiliser les fonds auprès des organismes financeurs plus rapidement.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent l'opération de montée en débit sur le réseau cuivre liée au programme d'aménagement numérique 2012-2017 du département de la Somme. Le plan de financement de cette opération de montée en débit sur cuivre estimée à un montant brut de 23 580 609€ HT est défini comme suit :

	Montant en €HT	Participation
Somme Numérique	5 127 331	22%
dont CG80	2 383 580	
dont EPCI	2 743 751	
Etat (FSN)	7 953 278	34%
Région (FEDER)	6 000 000	25%
Région	4 500 000	19%
	23 580 609	100%

Adoptée à l'unanimité

04 - DOSSIER « SOMME TRES HAUT DEBIT 2012/2017 » - PLAN DE FINANCEMENT FTTH 2014-2015

Le Président propose au Comité syndical de valider le plan de financement spécifique à l'opération FTTH 2014-2015 pour la transmission du dossier de subvention auprès de la Région. En effet, l'accord entre la Région Picardie et le Conseil général de la Somme est conclu pour la période en cours jusqu'au 31 décembre 2015. La demande de financement ne peut donc aller au delà. Cependant, il sera indiqué dès à présent la difficulté à consommer les crédits dans les délais escomptés, compte tenu de la date de réception de l'accord de l'Etat. Il convient de s'adapter aux différents calendriers des organismes financeurs sur cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent l'opération de création du réseau FTTH liée au programme d'aménagement numérique 2012-2017 du département de la Somme. Le plan de financement de cette opération estimée à un montant brut de 16 000 000€ HT est défini comme suit :

	Montant en €HT	Participation
Somme Numérique	3 550 000	22%
dont CG80	1 500 000	
dont EPCI	2 050 000	
Etat (FSN)	3 450 000	22%
Région	1 500 000	9%
Recettes opérateurs privés	7 500 000	47%
	16 000 000	100%

Adoptée à l'unanimité

05 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME POUR LE PROGRAMME DE MONTEE EN DEBIT SUR CUIVRE

Le syndicat mixte Somme Numérique a approuvé le 18 juin 2012 le programme 2012-2017 de mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'aménagement numérique de la Somme. Afin de déterminer les modalités de participation des membres du syndicat mixte, le Comité syndical a alors adopté un règlement financier.

Ce règlement stipule qu'une « convention spécifique définira les conditions précises et l'échéancier de versement de la participation du Conseil Général ».

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet de convention de participation financière du Conseil général de la Somme pour l'opération de montée en débit sur cuivre.

Cette convention sera annexée au règlement financier relatif au programme opérationnel 2012-2017 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

06 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL DE LA SOMME POUR L'AIDE SATELLITE (2012-2017)

Le syndicat mixte Somme Numérique a approuvé le 18 juin 2012 le programme 2012-2017 de mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'aménagement numérique de la Somme. Afin de déterminer les modalités de participation des membres du syndicat mixte, le Comité syndical a alors adopté un règlement financier.

Le Président propose ainsi au Comité syndical d'approuver le projet de convention présenté à cet effet, spécifiquement pour l'aide individuelle à l'acquisition et installation d'une connexion internet par satellite plafonnée à 400€ par ligne

Le Syndicat mixte est chargé de l'instruction des dossiers individuels et du versement de l'aide. Pour bénéficier de cette aide l'usager devra satisfaire les conditions suivantes :

- être inéligible à une connexion Internet par ADSL supérieure à 2 Mbit/s,
- ne pas être situé sur un territoire faisant l'objet d'une intention d'investissement d'un réseau très haut débit FttH par un opérateur privé, ne pas être situé sur le territoire FttH du programme opérationnel 2012 – 2017 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme,
- ne pas être situé sur le territoire de couverture d'une zone de sous répartition prévue en montée en débit dans le programme opérationnel 2012 – 2017 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme, sauf à ne pas pouvoir bénéficier à l'issue de la mise en service de l'équipement d'un débit supérieur à 2 Mbit/s.
- ne pas être situé sur le périmètre de couverture d'une zone radio haut débit annoncée couverte ou en projet de couverture par un opérateur,
- souscrire un abonnement d'accès à Internet bidirectionnel par satellite auprès d'un fournisseur d'accès,
- acquérir le kit de connexion Internet pas satellite auprès du fournisseur d'accès,
- justifier de l'installation par un professionnel de l'équipement sur le site de domiciliation situé sur le territoire du département de la Somme pour lequel le raccordement Internet à la technologie ADSL ne peut bénéficier d'un débit supérieur à 2 Mbit/,
- ne pas avoir déjà bénéficié de la subvention pour le site concerné.

Les modalités précises et l'échéancier de versement de la participation du Conseil Général sont précisés dans cette convention.

Jean-Marc WISSOCQ s'interroge sur le démarchage en mairie de certains opérateurs de services proposant des solutions Internet par satellite et sur le souci de ne pas faire attendre des usagers qui pourraient bénéficier de cette aide.

Les conditions citées ci-dessus peuvent paraître restrictives mais le principe est de ne pas verser l'aide 2 fois pour des personnes qui sont dans des zones FTTH ou Montée en débit. L'aide satellite reste résiduelle sur le territoire. Le syndicat mixte va communiquer de façon plus fine sur les possibilités de versement et nous pourrons indiquer très vite aux personnes concernées si elles sont éligibles ou non à cette aide.

Didier CARDON se demande à quoi correspond l'aide de 400€ ; il s'agit du coût des matériels installés.

Il n'y a pas trop d'inquiétude à ce jour car les demandes d'instruction des aides satellite depuis novembre 2009 ont donné lieu à 20 versements.

Michel WATELAIN demande des précisions concernant les zones prévues en radio. Soit le syndicat mixte sait qu'un opérateur va s'installer dans la zone et les accompagne, soit on ne sait pas et dans ce cas, il sera possible de verser l'aide satellite.

Michel CAPON indique que les conditions d'engagement pour une offre satellite sont de 24 mois minimum. Il n'y a donc pas d'intérêt à s'équiper dans une zone où une autre technologie est prévue à court terme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la mise en place d'une aide individuelle à l'acquisition et installation d'une connexion internet par satellite d'un maximum de 400€ par site.

Le budget prévisionnel de 388 800€ HT nécessaire pour cette opération sera inscrit, en dépense et en recette au budget annexe de Somme Numérique. Cette aide individuelle est financée par une participation du Conseil Général de la Somme et de l'Etat (FSN).

Le projet de convention de participation financière du Conseil général de la Somme pour l'aide individuelle à l'acquisition et installation d'une connexion internet par satellite est approuvé. Cette convention sera annexée au règlement financier relatif au programme opérationnel 2012-2017 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme.

Le président est autorisé à signer avec les opérateurs du satellite des conventions permettant le versement de la prime par l'opérateur et le remboursement par Somme Numérique sur présentation (par l'opérateur) du dossier et des justificatifs du bénéficiaire final.

Adoptée à l'unanimité

07 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2012-2017 DU SDTAN

Le syndicat mixte Somme Numérique a approuvé le 18 juin 2012 le programme 2012-2017 de mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'aménagement numérique de la Somme. Afin de déterminer les modalités de participation des membres du syndicat mixte, le Comité syndical a alors adopté un règlement financier.

Ce règlement stipule qu'une « convention spécifique définira les conditions précises et l'échéancier de versement de la participation du Conseil Général ». Une convention propre aux études de mise en œuvre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme a été conclue en décembre 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Conseil général de la Somme pour les études de mise en œuvre du programme 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

Cette convention sera annexée au règlement financier relatif au programme opérationnel 2012-2017 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme.

Adoptée à l'unanimité

08 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2013

La décision modificative n°1 de l'exercice 2013 a pour objet d'intégrer les résultats de 2012 constatés au compte administratif et d'ajuster les crédits en fonction des prévisions de réalisation de l'exercice 2013.

Olivier JARDE s'étonne des diminutions prévues en section d'investissement du budget annexe par rapport aux inscriptions du budget primitif et de la capacité du syndicat mixte à rattraper ce retard.

Le démarrage de l'opération Somme Très Haut Débit était conditionné par la réception du courrier de validation du Premier ministre sur le dossier de financement. Le retard pourra éventuellement être rattrapé en 2 ans.

Sur la métropole amiénoise et la communauté de communes de l'Abbevillois, les élus ne maîtrisent ni le planning d'avancement de l'opération à la charge de l'opérateur ORANGE, ni les quartiers choisis. Il reste une inquiétude quant à leur capacité à réaliser les investissements prévus dans le délai indiqué sur la totalité du périmètre de ces EPCI.

Concernant les augmentations de crédits prévus au budget principal, il s'agit de l'affectation des excédents constatés au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2013.

Les montants totaux des budgets (reports 2012 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Total Budget	investissement	fonctionnement
Budget principal	876 081,11	600 539,69	275 541,42
Budget annexe	-10 091 572,70	-9 628 170,28	-463 402,42

Adoptée à la majorité 1 abstention (Olivier JARDE)

09 - TARIFS DU DEGROUPAGE DES SITES PUBLICS

Le syndicat mixte Somme Numérique fixe les tarifs associés au service de fourniture d'un accès DSL via ses DSLAM propres. Ce service bénéficie actuellement à 256 sites publics. Les tarifs précédemment fixés par délibération du 18 juin 2012 nécessitent d'être revus afin de tenir compte de l'évolution des prix pratiqués par France Télécom et des options demandées par les collectivités concernées.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer les tarifs du service de fourniture d'un accès ADSL par dégroupage comme suit :

- Frais d'accès au service à 152€ HT par ligne
- Abonnement mensuel à 13€ HT
- Option GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois.
- Option GTR 4 heures non ouvrées : 22€ HT /mois (+0,10€ pour la protection d'accès sensible)
- Frais de résiliation : 20€ HT

Adoptée à l'unanimité

10 – DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

En application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Afin de permettre aux agents du syndicat mixte de bénéficier d'un avancement de grade lorsqu'ils remplissent les conditions, le Président propose de fixer les taux de promotion d'avancement de grade à hauteur de 100%. A ce jour, le syndicat mixte comprend 4 fonctionnaires titulaires dont un agent en détachement de la fonction publique d'Etat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical retiennent le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade du syndicat mixte dans les conditions suivantes :

CATÉGORIE	FILIÈRES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
		Attaché principal	
A	Administrative	Administrateur	100%
		Administrateur hors classe	
		Rédacteur	100%
В	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^e classe	10070
		Rédacteur principal de 1 ^e classe	
		Adjoint administratif de 1 ^e classe	
С	Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	100%
		Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	

Adoptée à l'unanimité

11 – MODIFICATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANTE DE GESTION

Le syndicat mixte Somme Numérique favorise l'action en formation de ses agents, à la fois pour le perfectionnement et pour la préparation de concours ou d'examen. En 2013, un agent est lauréat de l'examen d'adjoint administratif territorial de 1^e classe. Afin de permettre cet avancement de grade, le Président propose au Comité syndical de transformer l'emploi correspondant pour le passer sur le grade d'adjoint administratif territorial de 1^e classe.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de modifier l'emploi permanent d'assistante de gestion en emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial de 1^e classe du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

12 - TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Président propose aux membres du Comité syndical de définir le tableau des effectifs des emplois permanents du syndicat mixte. En effet, les créations et suppressions de poste ont fait l'objet de délibérations successives au cours des dernières années, sans véritable synthèse de celles-ci. La structure du syndicat mixte étant à présent stabilisée à 10 emplois permanents, le Comité syndical peut valablement délibérer sur cet objet.

M. le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le tableau des emplois permanents du syndicat mixte, à compter du 1^{er} novembre 2013 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et
		durée hebdomadaire de

		service
Filière administrative		
Administrateur territorial	Administrateur hors classe	1 temps complet
Attaché territorial	Attaché territorial	3 temps complets
Rédacteur territorial	Rédacteur	1 temps complet
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif de 1ère classe	1 temps complet
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 temps complet
Filière technique		
Ingénieur territorial	Ingénieur	2 temps complets
Technicien territorial	Technicien	1 temps complet

Adoptée à l'unanimité

13 - TARIFS DE LA MESSAGERIE MUTUALISEE

Le syndicat mixte Somme Numérique propose un service de messagerie collaborative mutualisée actuellement utilisé pour ses besoins propres, pour le Conseil général, le syndicat mixte des Hauts Plateaux et la communauté de communes du Vimeu Industriel. D'autres communes et établissements ont fait la demande de migration vers cet outil de messagerie ZIMBRA constitué sur une base de logiciel libre et maintenu par la société NETIXIA.

L'accès à ce service est soumis à l'approbation d'une Charte de fonctionnement qui prévoit les modalités techniques et financières. Les tarifs fixés en janvier 2012 nécessitent d'être revus à la baisse tenant compte des coûts réels du service.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer les prix du service comme suit :

- Fonctionnement du service : 15€ HT / an par boîte aux lettres dès la création
- Option : mise en place d'une licence professionnelle : 20€ HT /an
- Option : surcoût de fonctionnement pour une licence professionnelle : 5€ HT /an
- Délégation à Somme numérique du rôle d'administrateur fonctionnel : 5€ HT /an par boîte aux lettres
- Tous les frais d'accompagnement au changement demandés par les membres seront refacturés selon les prix du marché.

Adoptée à l'unanimité

14 – CHARGES DE FONCTIONNEMENT LIEES AU GROUPEMENT DE COMMANDES TELECOMS

Le syndicat mixte Somme Numérique est coordonnateur d'un groupement de commandes télécoms qui compte à ce jour 55 membres.

Le Président rappelle que le syndicat mixte notifie les marchés pour le compte des membres du groupement de commandes mais il n'exécute pas les marchés. Le lancement des commandes et le paiement des factures relève de chaque membre du groupement. Il convient de relever toutefois que le syndicat mixte continue de mettre à disposition des membres du groupement de commandes télécoms un agent qui effectue les études d'économies potentielles avant l'adhésion au groupement, qui conseille les collectivités dans l'exécution de leur marché et assure l'interface avec les opérateurs en cas de problème.

Somme Numérique a procédé en 2013 au renouvellement des marchés qui arrive à échéance au 31 décembre de cette année et cela a donné lieu aux charges suivantes :

Publicité de l'annonce AMO	86,83
Frais d'étude AMO	11 744,00
Guide du marché mutualisé	4 150,00
Publicité de l'appel d'offres du marché télécoms	1 614,60
TOTAL	17 595,43

L'acte constitutif du groupement de commandes approuvé le 22 juin 2009 prévoit dans son article 8 la répartition des charges de fonctionnement. Compte tenu des excédents de fonctionnement du budget principal, le Président propose aux membres du syndicat mixte de jouer une nouvelle fois la carte de la mutualisation et de déroger à l'acte du groupement de commandes en finançant ces charges par les cotisations syndicales sans réclamer de contribution supplémentaire.

Il est rappelé que ce groupement de commandes pourrait compter beaucoup de plus de membres compte tenu des avantages financiers et de la simplicité de mise en œuvre, sans frais de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident que les charges de fonctionnement liées au renouvellement des marchés télécoms en 2013 d'un montant de 17 595,43€ sont financées par les cotisations syndicales, sans contribution supplémentaire, par dérogation à l'article 8 de l'acte constitutif du groupement de commandes télécoms.

Adoptée à l'unanimité

II - INFORMATIONS DU PRESIDENT

DELIBERATIONS DU BUREAU EN DATE DU 3 JUILLET 2013

1. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « ACHATS DE MATERIELS DESTINES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION »

Le présent accord-cadre a pour objet l'acquisition, la livraison et l'installation de matériels informatiques dans les écoles primaires, dans le cadre de la mise en œuvre des Espaces Numériques de Travail pilotée par Somme Numérique. Cet accord-cadre est passé par un groupement de commandes dont Somme Numérique est coordonnateur. Chaque lot doit être attribué à plusieurs opérateurs économiques, au nombre de 3 par lot.

Après en avoir délibéré et examiné la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 3 juillet 2013, les membres du Bureau décident d'attribuer l'accord-cadre intitulé « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Ordinateurs fixes	ECONOCOM ESI PHYSIC
LOT 2	Ordinateurs portables et Classes Mobiles	HAXES QUADRIA PHYSIC
LOT 3	Tableaux blancs interactifs et tout système de projection interactive (VPI)	OLISYS PJD SERIANS
LOT 4	Tablettes Numériques et caissons mobiles	PHYSIC QUADRIA SERIANS

Les entreprises retenues pour chaque lot seront consultées au fur et à mesure des besoins pour la mise en œuvre des marchés subséquents, comme prévu dans le DCE du présent accord-cadre.

Adoptée à l'unanimité

2. CONTRAT AVEC ORANGE POUR LES PRESTATIONS DE FOURNITURE D'INFORMATIONS PREALABLES SUR LES INFRASTRUCTURES DE LA BOUCLE LOCALE FRANCE TELECOM

Cette offre de France Télécom (Orange) est souscrite dans le cadre de la mise en œuvre du SDTAN pour permettre les actions de montée en débit des territoires.

Le présent contrat a pour objet de décrire les conditions techniques et financières dans lesquelles France Télécom (Orange) propose :

- sur le plan départemental, des informations générales sur les infrastructures de la boucle locale, des informations de cartographie sur les infrastructures de la boucle locale de France Télécom, ainsi qu'une évaluation du nombre de logements à une adresse donnée qui font l'objet de Conditions Spécifiques de fourniture d'informations d'équivalent logement à l'adresse à partir des données de la boucle locale cuivre de France Télécom;
- sur le plan régional, des informations de présence de fibre optique sur les liens de transmission optiques inter-NRA qui font l'objet de conditions spécifiques de fourniture d'informations sur la présence de Fibres Optiques dans les liens de transmissions optiques entre les nœuds de Raccordement d'Abonnés de France Télécom.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet de contrat avec France Télécom pour les prestations de fourniture d'informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale France Télécom.

Adoptée à l'unanimité

3. MARCHE « ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » - LOT 1 - MISE A JOUR DU BORDEREAU DES PRIX

Le marché « Espace Numérique de Travail et accompagnement à la scolarité » ayant pour objet notamment de mettre à disposition une plateforme ENT a été signé avec la société ITOP en août 2010, pour une durée de 4 ans maximum. Ce marché a été reconduit pour la dernière fois pour l'année scolaire 2013 – 2014. Cependant, afin de tenir compte du dépassement des objectifs en termes de création de comptes élèves, le bordereau des prix a été renégocié avec la société.

Pour la tranche de 10 000 à 20 000 élèves, on passerait de 4,59€ HT à 4,20€ HT et pour plus de 20 000 élèves de 4,39€ HT à 4€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident la mise à jour du Bordereau des prix du lot 1 « Plateforme ENT », à compter du 1^{er} septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATIONS DU BUREAU EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2013

1. ATTRIBUTION DU MARCHE « PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIOUES »

L'objet du marché est la fourniture de prestations de services de télécommunications électroniques (fixe, mobile, réseaux, Internet) pour les membres du groupement de commandes, dont Somme Numérique est coordonnateur. Les membres du groupement de commandes ont été invités pour une présentation de l'analyse des offres réalisée par l'AMO C-ISOP, le mardi 10 septembre.

Après en avoir délibéré et examiné la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 16 septembre 2013, les membres du Bureau décident d'attribuer ce marché aux sociétés suivantes :

LOT 1	Téléphonie fixe abonnements et trafic entrant, trafic sortant. Numéros libre appel ou à coût partagé (Abonnements, services et tout type de communications)	SFR
LOT 2	Services IP Centrex	OPTION SERVICE
LOT 3	Téléphonie mobile	SFR
LOT 4	Services « Machine to Machine »	SFR
LOT 5	Réseau de collecte DSL	OPTION SERVICE
LOT 6	Emission de messages électroniques en masse	SFR
LOT 7	Accès Internet principal à très haut débit nominal	NEURONNEXION
LOT 8	Accès Internet de secours à très haut débit nominal	SFR

Adoptée à l'unanimité

2. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

Cette communauté de communes représente 60 communes pour 28 048 habitants. Messieurs Jean-Marie BLONDELLE, Maire de Guyencourt-Saulcourt et Jean-Dominique PAYEN, Maire de MESNIL-BRUNTEL, ont été désignés pour siéger au Comité Syndical de Somme Numérique.

L'adhésion de la communauté de communes de la Haute Somme au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

3. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

Cette communauté de communes représente 29 communes pour 12 682 habitants.

L'adhésion de la communauté de communes du Grand Roye au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

4. CONVENTION CADRE « ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL » AVEC LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SOMME

Le syndicat mixte a conclu en janvier 2008 puis en mai 2010 une convention cadre avec l'Inspection Académique de la Somme permettant le bon fonctionnement du projet des Espaces Numériques de Travail dans les écoles primaires du département. Cette dernière convention étant arrivée à échéance, les termes de cet accord sont revus pour définir à nouveau les engagements de chacun.

Le projet de convention cadre « Espace Numérique de Travail » avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme est approuvé. Cet accord est valable pour une durée de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CARMEN

L'association CARMEN produit depuis 1984 des documents audiovisuels à Amiens et dans le département de la Somme : documentaires, fictions, reportages, émissions de télévision et radiophoniques, web-documentaires et cross-médias, séries, chroniques, films institutionnels. Elle édite une télévision locale de proximité, Canal Nord, et possède un fond documentaire unique dans le département, actuellement en cours de numérisation par la Bibliothèque Nationale de France.

CARMEN dispense des formations dans les domaines de l'audiovisuel et du multimédia et développe des actions d'éducation aux médias.

Le syndicat mixte et l'association CARMEN souhaitent associer leurs ressources et leurs moyens pour mettre en œuvre les actions spécifiques suivantes :

- A. PROJETS AVEC LES COLLECTIVITES ; Somme Numérique et CARMEN collaboreront à l'enrichissement des usages du réseau fibre optique de Somme Numérique par ses membres.
 - 1 Service de transmission vidéo en direct

- 2 Réalisations audiovisuelles en lien avec les sites Web des membres hébergés par Somme Numérique
- B. PROJETS AVEC LES ETABLISSAMENTS SCOLAIRES ; Somme Numérique et CARMEN collaboreront à l'enrichissement des contenus disponibles et des pratiques pédagogiques liés à l'usage des Espaces Numériques de Travail.
 - <u>3 « Retours d'expériences » sur le déploiement des tablettes numériques dans les écoles</u> élémentaires.
 - 4 Modules « Projets d'accompagnement multimédia »
 - 5 Formation aux outils multimédia

Le projet de convention de partenariat entre le syndicat mixte Somme Numérique et l'association CARMEN est approuvé. Cet accord est conclu pour une durée de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

INSERTION DES CLAUSES SOCIALES DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale, le syndicat mixte Somme Numérique entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le syndicat mixte fait en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

D'une part, en application de l'article 14 du code des marchés publics, Somme Numérique fixera dans le cahier des charges de certains marchés publics choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant ou de leur localisation, des conditions d'exécution permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Il permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

Dans le prolongement de cette démarche, Somme Numérique prendra en compte la possibilité offerte par l'article 53 du code des marchés publics, d'utiliser parmi les critères d'attribution d'un marché, les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Ces clauses d'insertion seront intégrées dans le marché de travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme.

Par ailleurs, le syndicat mixte alloue un budget annuel de fournitures administratives à l'atelier protégé du Vimeu situé à WOINCOURT (80).

PROCÉDURES ADAPTÉES

- Missions de maîtrise d'œuvre en vue d'aménager des salles informatiques consultation lancée le 15 juin 2013 pour la mise aux normes notamment de la salle FRIANT. 3 candidats ont déposé une proposition : CAP INGELEC, PROJEX et BEITHA. Les offres sont en cours d'analyse.
- Contenus pédagogiques éducatifs liés à la plateforme ENT marché négocié conclu avec LE SITE.TV pour une durée de 3 ans permettant de faire baisser le prix des comptes élèves.

Remplacement de 2 onduleurs – consultation lancée le 11 juillet 2013 pour remplacer les 2 onduleurs installés pour la salle SAINT FUSCIEN en 2008. Il était nécessaire de changer les batteries qui coûtaient aussi cher que d'installer du matériel neuf. Le syndicat mixte a reçu une offre de COMUTELEC actuel prestataire, d'un montant de 14 242,55€ HT. Un mois après la notification du marché, l'entreprise ne serait plus en mesure d'assurer l'exécution de la prestation ; le syndicat mixte doit donc trouver un autre prestataire.

PROCÉDURES FORMALISÉES

Marché de travaux d'extension du réseau

L'actuel marché de travaux d'extension du réseau arrive à échéance au 10 décembre 2013. Le syndicat mixte va lancer une consultation permettant les extensions de réseau liées aux opérations de montée en débit sur cuivre (raccordement au réseau en fibre optique des armoires de rue), mais aussi pour le raccordement des sites publics, des sites opérateurs ou des dévoiements du réseau.

- Marché de maîtrise d'œuvre

Pour la mise en œuvre du projet FTTH (fibre jusque chez l'habitant) sur les plaques définies dans le programme 2012-2017, le syndicat mixte va lancer un marché de maîtrise d'œuvre.

La séance est levée à 19h20